

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 16
Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le 23 septembre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2019
PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE
Michèle, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal,
Mme GOUILLLOU Agnès, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, M.
MERILLOU Stéphane, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PERRIER Sylvie, M.
SAUVAGNAC Bernard, Mme SAZERAT Sandrine, M. SCHOENDORFF Frédéric,
M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. AUROY Olivier, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte (Pouvoir à
Mme PERRIER Sylvie), Mme MAURIN Marie-Hélène (Pouvoir à Mme ASTIER
Martine), Mme PELMOINE Agnès (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), M.
VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), M. VINCENT François
(Pouvoir à M. NOUHAUD Jean-Louis).

Secrétaire de séance : Mme DEBAYLE Michèle

Affiché le : 25/09/2019

7. IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE BOISSEUIL

Monsieur le Maire explique qu'il a été saisi par la société WKN France qui souhaite implanter
un parc éolien (3 éoliennes) sur le territoire de Boisseuil et d'Eyjeaux (2 éoliennes).

Le 24 juillet 2019, les représentants de la société WKN sont venus présenter aux élus qui le
souhaitaient leur projet.

Ils ont défini une zone de faisabilité qui s'étend entre la Chalussie et Fraiseix.

Les collectivités territoriales récupérant des taxes sur ces projets, WKN annonce les recettes
suivantes :

13 446 € pour la commune dans le cadre de l'IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de
Réseau) et 4548 € de taxe foncière.

L'EPCI et le département bénéficient aussi de retombées (CVAE, CFE et taxes foncières).

Les éoliennes sont construites sur des terrains privés.

A ce stade, il convient que le Conseil Municipal se positionne sur le projet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas donner une suite
favorable au projet.**

VOTE 21	POUR 3	CONTRE 5	ABSTENTION 13
----------------	---------------	-----------------	----------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire
Jean-Louis NOUHAUD

